

AR PREFECTURE

016-211601687-20141121-20141103-DE
Reçu le 25/11/2014

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil quatorze
En exercice : 15 Le 21 novembre à 18 heures 30
Présents : 12 Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES
Votants : 14 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2014
PRESENTS : MMES BOULAI – COUTEAU – GAILHOUSTET –
MOUNIER
MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER DESCOMBES
– BOIVENT – CABROLIÉ – ESTIENNE – FAURE
EXCUSES : MME PÉNIGAUD – MM SUTRE – DESCLIDES
POUVOIRS : M DESCLIDES a donné pouvoir à M SAVIN
M SUTRE a donné pouvoir à M BOIVENT

M BOIVENT a été nommé secrétaire.

2014-11-03 D

Objet : SDEG – Convention pour le versement d'un fonds de concours (Treillis VC n°3)

Monsieur le Maire expose qu'il a demandé l'installation d'un point lumineux à Treillis le long la VC n°3 suite à la demande des administrés.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que s'agissant du financement il convient de passer une convention avec le SDEG pour le versement de fonds de concours dont le montant s'élève à 224,97 € afin d'inscrire cette dépense en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le principe du fonds de concours du SDEG et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention s'y afférent.

Fait à Jauldes, le 24 novembre 2014

Le Maire
Eric SAVIN

